



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA
GUADELOUPE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2017-135

PUBLIÉ LE 4 DÉCEMBRE 2017

Sommaire

DRFIP

971-2017-11-24-010 - Décision du 24 novembre 2017 portant subdélégation de signature
du DRFIP-FRANCE DOMAINE (2 pages)

Page 3

DRFIP

971-2017-11-24-010

**Décision du 24 novembre 2017 portant subdélégation de
signature du DRFIP-FRANCE DOMAINE**



DIRECTION GENERALE DE FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
GUADELOUPE
ZAC de Bologne-Calebassier
97100 BASSE-TERRE

**Décision DRFIP du 24 novembre 2017 portant subdélégation de signature France Domaine,
pris pour l'application de l'arrêté SG/SCI 971-2017-11-23-007 du 23 novembre 2017
accordant délégation de signature à monsieur Guy BENSAID**

L'administrateur régional des finances publiques,
directeur régional des finances publiques de la Guadeloupe,

- Vu le décret n° 2004-374 en date du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements modifié par le décret n°2008-158 du 22 février 2008 ;
- Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 en date du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale de la Guadeloupe ;
- Vu le décret du président de la République en date du 9 août 2017 portant nomination de monsieur Eric MAIRE en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, et représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu l'arrêté SG/SCI 971-2017-11-23-007 du 23 novembre 2017 accordant délégation de signature à monsieur Guy BENSAID, Directeur régional des finances publiques de la Guadeloupe ;

Décide :



Art. 1^{er}. -En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Guy BENSAID , directeur régional des finances publiques de la Guadeloupe, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 2 de l'arrêté SG/SCI 971-2017-11-23-007 du 23 novembre 2017 sera exercée par :

- monsieur Gabriel SENAUX, administrateur civil, directeur du pôle gestion publique ;
- madame Patricia LEPINE , administratrice des finances publiques adjointe, directrice du pôle domanial et politique immobilière de l'État ;

à défaut par :

- monsieur Max GUIEBA, inspecteur des finances publiques ;
- madame Béatrice BRECHET, inspectrice des finances publiques, en charge de la Gestion des Patrimoines Privés et de la politique immobilière de l'État ;
- monsieur Sylvère SITIMA, contrôleur des finances publiques ;

Art. 2 . - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs .

Basse-Terre, le 24 novembre 2017

L' Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Régional des finances Publiques


Guy BENSAID